



COMMUNE D'ERVAUVILLE

Compte Administratif communal 2023 : note de présentation

Sommaire :

I. Le cadre général du compte administratif

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

annexe : extrait du CGCT

I. Le cadre général du Compte Administratif

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le compte administratif 2023 est présenté au conseil municipal par le maire. Le maire ne prend pas part au vote. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce compte administratif a été présenté le 29 mars 2024.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le compte administratif de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune, des indemnités aux élus, le règlement des factures courantes (eau, électricité, fournitures d'entretien et administrative etc ...) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre :

- des impôts locaux,
- des dotations versées par l'Etat,
- des subventions départementales,
- FCTVA,
- des locations de bâtiments communaux (salle polyvalente, logements).

Les recettes de fonctionnement 2023 représentent 453.089,39 euros (+ 2,80 % N-1).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel représentent 31,42 % des dépenses de fonctionnement de la commune (moyenne nationale de la strate : 45,10 %).

Les dépenses de fonctionnement 2023 représentent 402.894,84 euros (+ 4,36 % N-1).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Le résultat de fonctionnement 2023 ressort à : 48.954,55 € (- 10,38 % N-1).
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 292.085,77 €

Les recettes de fonctionnement des communes ont baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution :

- DGF 2014 :	80.426,00 €
- DGF 2015 :	73.417,00 €
- DGF 2016 :	65.686,00 €
- DGF 2017 :	61.012,00 €
- DGF 2018 :	59.788,00 €
- DGF 2019 :	58.576,00 €
- DGF 2020 :	57.351,00 €
- DGF 2021 :	56.089,00 €
- DGF 2022 :	55.212,00 €
- DGF 2023 :	56.152,00 €

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

Les impôts locaux perçus en 2016 :	211.359,00 €	
Attribution de compensation de la communauté de communes 3 CBO :	12.466,00 €	
Droit de mutation :	22.543,58 €	
Total pour 2016 :	246.368,58 €	246.368,58 €

Les impôts locaux perçus en 2017 : 160.846,00 €
Attribution de compensation de la communauté

de communes 3 CBO :	63.477,00 €	
Droits de mutation :	22.351,62 €	
Total pour 2017 :	246.674,62 €	246.674,62 €
Les impôts locaux perçus en 2018 :	162.300,00 €	
Attribution de compensation de la communauté de communes 3 CBO :	62.239,00 €	
Droits de mutation :	26.529,67 €	
Total pour 2018 :	251.068,00 €	251.068,00 €
Les impôts locaux perçus en 2019 :	167.143,00 €	
Attribution de compensation de la communauté de communes 3 CBO :	44.290,00 €	
Droits de mutation :	23.770,00 €	
Total pour 2019 :	235.203,00 €	235.203,00 €
Les impôts locaux perçus en 2020 :	196.096,00 €	
Attribution de compensation de la communauté de communes 3 CBO :	49.508,27 €	
Droits de mutation :	26.855,12 €	
Total pour 2020 :	272.459,39 €	272.459,39 €
Les impôts locaux perçus en 2021 :	205.904,00 €	
Attribution de compensation de la communauté de communes 3 CBO :	46.669,77 €	
Droits de mutation :	26.327,88 €	
Total pour 2021 :	278.901,65 €	278.901,65 €
Les impôts locaux perçus en 2022 :	214.232,00 €	
Attribution de compensation de la communauté de communes 3 CBO :	43.497,00 €	
Droits de mutation :	38.987,82 €	
Total pour 2022 :	296.716,82 €	296.716,82 €
Les impôts locaux perçus en 2023 :	246.287,92 €	
Attribution de compensation de la communauté de communes 3 CBO :	37.459,19 €	
Droits de mutation :	33.059,69 €	
Total pour 2022 :	316.806,80 €	316.806,80 €
Les dotations versées par l'Etat :		
DGF :	56.125,00 €	
Dotation de solidarité rurale :	17.109,00 €	
Dotation nationale de péréquation :	6.213,00 €	
Dotation aux élus locaux :	3.284,00 €	
FCTVA sur dépenses d'entretien :	3.174,81 €	

b) Les principales dépenses et recettes de la section Fonctionnement :

Dépenses	Montant en euros	Recettes	Montant en euros
Dépenses courantes	82 600.02 €		
Dépenses de personnel	126 582.71 €	Recettes des services	7 599.69 €
Autres dépenses de gestion courante	129 761.53 €	Impôts et taxes	316 806.80 €
Dépenses financières	6 833.66 €	Dotations et participations	101 529.60 €
Dépenses exceptionnelles	4 455.92 €	Autres recettes de gestion courante	18 076.88 €
Autres dépenses	52 661.00 €	Recettes exceptionnelles	5 017.79 €
Dépenses imprévues		Recettes financières	
Opérations d'ordre	1 240.00 €	Autres recettes	4 058.63 €
Total dépenses général	404 134.84 €	Total recettes général	453 089.39 €
BALANCE			48 954.55 €

Il ressort de ce tableau :

- un excédent de fonctionnement 2023 de : 48.954,55 €
 Soit un résultat cumulé en fonctionnement de : 292.085,77 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2023 :

- *concernant les ménages*

- Taxe d'habitation : 9,54 %
 - Taxe foncière bâti : 40,12 % (y compris la part du foncier bâti départemental)

- Taxe foncière non bâti : 41,92 %

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le compte administratif d'investissement constate les réalisations ponctuelles.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le compte administratif d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : travaux d'accessibilité PMR de la mairie).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant en euros	Recettes	Montant en euros
Remboursement d'emprunts	31 502.92 €		
Dotations, fonds divers		Dépôts et cautionnements reçus	769.16 €
Immobilisations incorporelles		Subvention d'investissement	17 251.78 €
Immobilisations corporelles	29 913.37 €	Dotations, fonds divers et réserves	31 543.00 €
Immobilisations en cours	7 920.22 €	Immobilisations corporelles	151.41 €
Dépenses imprévues		Emprunts	
Charges (écritures d'ordre)		Produits (écritures d'ordre entre section)	1 240.00 €
Opérations pour le compte de tiers		Opérations pour le compte de tiers	
Total dépenses	69 336.51 €	Total recettes	50 955.35 €
Total dépenses général	69 336.51 €	Total dépenses général	50 955.35 €
BALANCE			- 18 381.16 €

Il ressort de ce tableau :

- un déficit d'investissement 2023 de :	-18.381,16 €
Soit un résultat cumulé en investissement de :	2.712,27 €

Le déficit de 2023 résulte de l'attente des subventions pour les travaux de la mairie qui n'ont pas encore été versées. Ces subventions figureront au budget communal 2024.

c) Les investissements de l'année 2023 ont été les suivants :

- la fin des travaux d'électricité et chauffage de la mairie,
- l'achat de nouveau mobilier pour la mairie,
- le changement de l'ordinateur de la mairie,
- l'achat d'une scène mobile,
- la reconstruction de l'acqueduc route de Pers
- la fin de la procédure de reprise des tombes abandonnées dans le cimetière,
- le changement de la porte de l'atelier technique

d) Les subventions d'investissement attendues :

- de l'Etat :	88.468,00 €
- du Département :	69.795,68 €

Les subventions d'investissement perçues :

- de l'Etat :	0,00 €
- du Département :	17.251,78 €

Les différences entre les prévisions et les réalisations en matière de subvention dépendent des projets réalisés ou non et des soldes de subventions restant à percevoir sur des projets terminés dans les deux dernières années, notamment sur les travaux de mise en accessibilité de la mairie.

IV. Les données synthétiques du Compte administratif – Récapitulation

* Principaux ratios

		Moyenne nationales de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement / population :	739,26€	612,00 €
Produit des impositions directes / population :	445,03 €	421,00 €
Recettes réelles de fonctionnement / population :	831,36 €	787,00 €
Dépenses d'équipement brute / population :	69,42 €	260,00 €
Encours de dette / population :	659,12 €	621,00 €
DGF / population :	145,82 €	154,00 €
Dépenses réelles de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement :	31,42 %	45,10 %
Dépenses de fonct. Et remb. Dette en capital / Recettes réelles de fonct. :	95,87 %	88,70 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de Fonctionnement :	8,35 %	33,10 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement :	79,28 %	77,60 %

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à ERVAUVILLE, le 29 mars 2024

Le Maire

Claudia GUESPIN



Annexe

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents budgétaires, sans préjudice des dispositions de l'article L2343-2, sont assortis en annexe :

- 1° De données synthétiques sur la situation financière de la commune ;
- 2° De la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions. Ce document est joint au seul compte administratif ;
- 3° De la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune. Ce document est joint au seul compte administratif ;
- 4° De la liste des organismes pour lesquels la commune :
 - a) détient une part du capital ;
 - b) a garanti un emprunt ;
 - c) a versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme.

La liste indique le nom, la raison sociale et la nature juridique de l'organisme ainsi que la nature et le montant de l'engagement financier de la commune ;

- 5° Supprimé ;
 - 6° D'un tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement ;
 - 7° De la liste des délégataires de service public ;
 - 8° Du tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné au c de l'article L 300-5 du code de l'urbanisme ;
 - 9° D'une annexe retraçant l'ensemble des engagements financiers de la collectivité territoriale ou de l'établissement public résultant des contrats de partenariat prévus à l'article L1414-1 ;
 - 10° D'une annexe retraçant la dette liée à la part investissements des contrats de partenariat.
- Lorsqu'une décision modificative ou le budget supplémentaire a pour effet de modifier le contenu de l'une des annexes, celle-ci doit être à nouveau produite pour le vote de la décision modificative ou du budget supplémentaire.

Dans ces mêmes communes de 3 500 habitants et plus, les documents visés au 1° font l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune.

Les communes et leurs groupements de 10 000 habitants et plus ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et qui assurent au moins la collecte des déchets ménagers retracent dans un état spécial annexé aux documents budgétaires, d'une part, le produit perçu de la taxe précitée et les dotations et participations reçues pour le financement du service, liées notamment aux ventes d'énergie ou de matériaux, aux soutiens reçus des éco-organismes ou aux aides publiques, et d'autre part, les dépenses, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Les établissements publics de coopération intercommunale et les communes signataires de contrats de ville présentent annuellement un état, annexé à leur budget, retraçant les recettes et les dépenses correspondant aux engagements pris dans le cadre de ces contrats. Y figurent l'ensemble des actions conduites et des moyens apportés par les différentes parties au contrat, notamment les départements et les régions, en distinguant les moyens qui relèvent de la politique de la ville de ceux qui relèvent du droit commun.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - MAIRIE D' ERVAUVILLE (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21450136300011

POSTE COMPTABLE : SGC DE MONTARGIS

M 14

Compte administratif
voté par nature

BUDGET : BUDGET COMMUNAL (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	27
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	28
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	29
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	30
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	31
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	33
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	34
C1.2 - Actions de formation des élus	36
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	37
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
C4 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	38
D2 - Arrêté et signatures	39

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 45136	MAIRIE D' ERVAUVILLE BUDGET COMMUNAL	CA 2023
----------------------------	---	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	535
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	89
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Communauté de communes de la Cléry du Betz et de l'Ouanne	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
547,00	645,00	547,00	787,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	739,26	612,00
2	Produit des impositions directes/population	445,03	421,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	831,36	787,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	69,42	260,00
5	Encours de dette/population	659,12	621,00
6	DGF/population	145,82	154,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	31,42 %	45,10 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	95,87 %	88,70 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	8,35 %	33,10 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	79,28 %	77,60 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) budgétaires .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES		RECETTES	
	Section de fonctionnement	A	404 134,84	G	453 089,39
	Section d'investissement	B	69 336,51	H	50 955,35

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	243 131,22 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	21 093,43 (si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	473 471,35	= G+H+I+J	768 269,39
---	--	-----------	------------	-----------	------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	109 504,27	L	148 900,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	109 504,27	= K+L	148 900,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	404 134,84	= G+I+K	696 220,61
	Section d'investissement	= B+D+F	178 840,78	= H+J+L	220 948,78
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	582 975,62	= G+H+I+J+K+L	917 169,39

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	109 504,27	L	148 900,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		25 000,00
13	Subventions d'investissement		0,00		123 900,00
16	Emprunts et dettes assimilées		464,27		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00

MAIRIE D' ERVAUVILLE - BUDGET COMMUNAL - CA - 2023

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	104 040,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES					A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	162 851,22	82 600,02	0,00	0,00	80 251,20
012	Charges de personnel, frais assimilés	140 250,00	126 582,71	0,00	0,00	13 667,29
014	Atténuations de produits	53 065,00	52 661,00	0,00	0,00	404,00
65	Autres charges de gestion courante	146 411,00	129 761,53	0,00	0,00	16 649,47
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		502 577,22	391 605,26	0,00	0,00	110 971,96
66	Charges financières	7 100,00	6 833,66	0,00	0,00	266,34
67	Charges exceptionnelles	4 822,00	4 455,92	0,00	0,00	366,08
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		514 499,22	402 894,84	0,00	0,00	111 604,38
023	Virement à la section d'investissement (2)	141 869,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	1 240,00	1 240,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		143 109,00	1 240,00			141 869,00
TOTAL		657 608,22	404 134,84	0,00	0,00	253 473,38
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	2 000,00	4 058,63	0,00	0,00	-2 058,63
70	Produits services, domaine et ventes div	12 662,00	7 599,69	0,00	0,00	5 062,31
73	Impôts et taxes	276 222,00	316 806,80	0,00	0,00	-40 584,80
74	Dotations et participations	100 978,00	101 529,60	0,00	0,00	-551,60
75	Autres produits de gestion courante	19 015,00	18 076,88	0,00	0,00	938,12
Total des recettes de gestion courante		410 877,00	448 071,60	0,00	0,00	-37 194,60
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 600,00	5 017,79	0,00	0,00	-1 417,79
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		414 477,00	453 089,39	0,00	0,00	-38 612,39
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		414 477,00	453 089,39	0,00	0,00	-38 612,39
Pour information		(3) 243 131,22				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	121 785,00	29 913,37	5 000,00	86 871,63
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	348 632,28	7 920,22	104 040,00	236 672,06
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	470 417,28	37 833,59	109 040,00	323 543,69
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	32 210,00	31 502,92	464,27	242,81
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	32 210,00	31 502,92	464,27	242,81
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	505 127,28	69 336,51	109 504,27	326 286,50
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	505 127,28	69 336,51	109 504,27	326 286,50
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	248 263,68	17 251,78	123 900,00	107 111,90
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	151,41	0,00	-151,41
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	248 263,68	17 403,19	123 900,00	106 960,49
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	88 951,17	31 543,00	25 000,00	32 408,17
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 210,00	769,16	0,00	440,84
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	90 161,17	32 312,16	25 000,00	32 849,01
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00
	Total des recettes réelles d'investissement	340 924,85	49 715,35	148 900,00	142 309,50
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	141 869,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	1 240,00	1 240,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	143 109,00	1 240,00		141 869,00
	TOTAL	484 033,85	50 955,35	148 900,00	284 178,50

MAIRIE D' ERVAUVILLE - BUDGET COMMUNAL - CA - 2023

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 21 093,43			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
BALANCE GENERALE DU BUDGET				B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	82 600,02		82 600,02
012	Charges de personnel, frais assimilés	126 582,71		126 582,71
014	Atténuations de produits	52 661,00		52 661,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	129 761,53		129 761,53
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	6 833,66	0,00	6 833,66
67	Charges exceptionnelles	4 455,92	0,00	4 455,92
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	1 240,00	1 240,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		402 894,84	1 240,00	404 134,84
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	31 502,92	0,00	31 502,92
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	29 913,37	0,00	29 913,37
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	7 920,22	0,00	7 920,22
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		69 336,51	0,00	69 336,51
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	4 058,63		4 058,63
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	7 599,69		7 599,69
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	316 806,80		316 806,80
74	Dotations et participations	101 529,60		101 529,60
75	Autres produits de gestion courante	18 076,88	0,00	18 076,88
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 017,79	0,00	5 017,79
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		453 089,39	0,00	453 089,39
Pour information				243 131,22
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	31 543,00	0,00	31 543,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	17 251,78	0,00	17 251,78
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	769,16	0,00	769,16
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	151,41	0,00	151,41
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 240,00	1 240,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		49 715,35	1 240,00	50 955,35
Pour information				21 093,43
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	162 851,22	82 600,02	0,00	0,00	80 251,20
6041	Achats d'étude (hors terrains à aménager	0,00	150,00	0,00	0,00	-150,00
60611	Eau et assainissement	2 500,00	2 216,24	0,00	0,00	283,76
60612	Energie - Electricité	16 000,00	14 819,02	0,00	0,00	1 180,98
60621	Combustibles	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00
60622	Carburants	2 500,00	2 469,84	0,00	0,00	30,16
60623	Alimentation	150,00	110,30	0,00	0,00	39,70
60624	Produits de traitement	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00
60628	Autres fournitures non stockées	5 000,00	1 818,96	0,00	0,00	3 181,04
60631	Fournitures d'entretien	350,00	452,38	0,00	0,00	-102,38
60632	Fournitures de petit équipement	1 500,00	2 447,06	0,00	0,00	-947,06
60633	Fournitures de voirie	1 500,00	3 078,70	0,00	0,00	-1 578,70
60636	Vêtements de travail	500,00	133,75	0,00	0,00	366,25
6064	Fournitures administratives	2 000,00	2 199,79	0,00	0,00	-199,79
6135	Locations mobilières	12 061,78	11 321,60	0,00	0,00	740,18
61521	Entretien terrains	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	13 048,00	5 281,77	0,00	0,00	7 766,23
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	15 000,00	479,30	0,00	0,00	14 520,70
615231	Entretien, réparations voiries	25 000,00	13 404,92	0,00	0,00	11 595,08
615232	Entretien, réparations réseaux	3 000,00	1 221,33	0,00	0,00	1 778,67
61551	Entretien matériel roulant	8 760,00	1 580,90	0,00	0,00	7 179,10
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 000,00	167,88	0,00	0,00	1 832,12
6156	Maintenance	3 500,00	2 959,95	0,00	0,00	540,05
6161	Multirisques	4 600,00	4 611,86	0,00	0,00	-11,86
6182	Documentation générale et technique	1 200,00	1 179,65	0,00	0,00	20,35
6184	Versements à des organismes de formation	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6188	Autres frais divers	30 531,44	710,80	0,00	0,00	29 820,64
6226	Honoraires	700,00	1 806,10	0,00	0,00	-1 106,10
6227	Frais d'actes et de contentieux	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6232	Fêtes et cérémonies	4 000,00	4 139,55	0,00	0,00	-139,55
6237	Publications	700,00	507,60	0,00	0,00	192,40
6256	Missions	500,00	262,69	0,00	0,00	237,31
6261	Frais d'affranchissement	900,00	690,42	0,00	0,00	209,58
6262	Frais de télécommunications	1 500,00	2 377,66	0,00	0,00	-877,66
6281	Concours divers (cotisations)	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
63512	Taxes foncières	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	140 250,00	126 582,71	0,00	0,00	13 667,29
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 000,00	1 407,50	0,00	0,00	4 592,50
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	200,00	195,69	0,00	0,00	4,31
6411	Personnel titulaire	85 000,00	80 295,15	0,00	0,00	4 704,85
6413	Personnel non titulaire	10 000,00	9 016,53	0,00	0,00	983,47
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	15 000,00	13 031,39	0,00	0,00	1 968,61
6453	Cotisations aux caisses de retraites	15 200,00	15 283,79	0,00	0,00	-83,79
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	500,00	365,17	0,00	0,00	134,83
6455	Cotisations pour assurance du personnel	6 000,00	4 914,89	0,00	0,00	1 085,11
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	800,00	688,00	0,00	0,00	112,00
6478	Autres charges sociales diverses	550,00	473,00	0,00	0,00	77,00
6488	Autres charges	1 000,00	911,60	0,00	0,00	88,40
014	Atténuations de produits	53 065,00	52 661,00	0,00	0,00	404,00
739221	FNGIR	51 065,00	51 065,00	0,00	0,00	0,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	2 000,00	1 596,00	0,00	0,00	404,00
65	Autres charges de gestion courante	146 411,00	129 761,53	0,00	0,00	16 649,47
6531	Indemnités	35 805,00	27 051,08	0,00	0,00	8 753,92
6533	Cotisations de retraite	1 800,00	868,89	0,00	0,00	931,11
6535	Formation	1 596,00	473,00	0,00	0,00	1 123,00
6542	Créances éteintes	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	100,00	303,75	0,00	0,00	-203,75
65548	Autres contributions	94 260,00	93 463,00	0,00	0,00	797,00
6558	Autres contributions obligatoires	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
657362	Subv. fonct. CCAS	7 000,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	5 500,00	600,00	0,00	0,00	4 900,00
65888	Autres	100,00	1,81	0,00	0,00	98,19
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		502 577,22	391 605,26	0,00	0,00	110 971,96
66	Charges financières (b)	7 100,00	6 833,66	0,00	0,00	266,34

MAIRIE D' ERVAUVILLE - BUDGET COMMUNAL - CA - 2023

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 900,00	6 833,66	0,00	0,00	66,34
6688	Autres	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
67	Charges exceptionnelles (c)	4 822,00	4 455,92	0,00	0,00	366,08
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	2 670,00	4 455,92	0,00	0,00	-1 785,92
678	Autres charges exceptionnelles	2 152,00	0,00	0,00	0,00	2 152,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		514 499,22	402 894,84	0,00	0,00	111 604,38
023	Virement à la section d'investissement	141 869,00	0,00			141 869,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	1 240,00	1 240,00			0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	1 240,00	1 240,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		143 109,00	1 240,00			141 869,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		143 109,00	1 240,00			141 869,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		657 608,22	404 134,84	0,00	0,00	253 473,38
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES					A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	2 000,00	4 058,63	0,00	0,00	-2 058,63
6419	Remboursements rémunérations personnel	2 000,00	4 058,63	0,00	0,00	-2 058,63
70	Produits services, domaine et ventes div	12 662,00	7 599,69	0,00	0,00	5 062,31
7021	Ventes de récoltes	200,00	200,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	850,00	1 200,00	0,00	0,00	-350,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	4 200,00	4 414,75	0,00	0,00	-214,75
70878	Remb. frais par d'autres redevables	7 412,00	1 784,94	0,00	0,00	5 627,06
73	Impôts et taxes	276 222,00	316 806,80	0,00	0,00	-40 584,80
73111	Impôts directs locaux	222 725,00	242 542,00	0,00	0,00	-19 817,00
73211	Attribution de compensation	43 497,00	37 459,19	0,00	0,00	6 037,81
73221	FNGIR	0,00	3 745,92	0,00	0,00	-3 745,92
73224	Fonds départ DMT0 pour com de - 5000 hab	10 000,00	33 059,69	0,00	0,00	-23 059,69
74	Dotations et participations	100 978,00	101 529,60	0,00	0,00	-551,60
7411	Dotation forfaitaire	55 212,00	56 152,00	0,00	0,00	-940,00
74121	Dotation de solidarité rurale	14 555,00	17 109,00	0,00	0,00	-2 554,00
74127	Dotation nationale de péréquation	5 561,00	6 213,00	0,00	0,00	-652,00
742	Dot. aux élus locaux	3 000,00	3 284,00	0,00	0,00	-284,00
744	FCTVA	3 600,00	3 174,81	0,00	0,00	425,19
74718	Autres participations Etat	450,00	0,00	0,00	0,00	450,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	12 800,00	13 174,79	0,00	0,00	-374,79
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	2 400,00	2 422,00	0,00	0,00	-22,00
7488	Autres attributions et participations	3 400,00	0,00	0,00	0,00	3 400,00
75	Autres produits de gestion courante	19 015,00	18 076,88	0,00	0,00	938,12
752	Revenus des immeubles	19 000,00	18 075,98	0,00	0,00	924,02
7588	Autres produits div. de gestion courante	15,00	0,90	0,00	0,00	14,10
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		410 877,00	448 071,60	0,00	0,00	-37 194,60
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	3 600,00	5 017,79	0,00	0,00	-1 417,79
7718	Autres produits except. opérat° gestion	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	733,39	0,00	0,00	-733,39
7788	Produits exceptionnels divers	3 500,00	4 284,40	0,00	0,00	-784,40
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		414 477,00	453 089,39	0,00	0,00	-38 612,39
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		414 477,00	453 089,39	0,00	0,00	-38 612,39
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		243 131,22				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	121 785,00	29 913,37	5 000,00	86 871,63
2116	Cimetières	90 150,00	8 052,00	0,00	82 098,00
2151	Réseaux de voirie	10 000,00	5 556,00	2 000,00	2 444,00
2152	Installations de voirie	1 500,00	0,00	1 000,00	500,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	1 000,00	647,10	0,00	352,90
21578	Autre matériel et outillage de voirie	8 300,00	8 208,00	0,00	92,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	2 235,00	0,00	2 000,00	235,00
2183	Matériel de bureau et informatique	5 100,00	3 961,87	0,00	1 138,13
2184	Mobilier	3 500,00	3 488,40	0,00	11,60
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	348 632,28	7 920,22	104 040,00	236 672,06
2312	Agencements et aménagements de terrains	219 192,68	0,00	0,00	219 192,68
2313	Constructions	124 939,60	3 747,82	104 040,00	17 151,78
2315	Installat°, matériel et outillage techni	4 500,00	4 172,40	0,00	327,60
Total des dépenses d'équipement		470 417,28	37 833,59	109 040,00	323 543,69
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	32 210,00	31 502,92	464,27	242,81
1641	Emprunts en euros	31 000,00	30 757,19	0,00	242,81
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 210,00	745,73	464,27	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		32 210,00	31 502,92	464,27	242,81
45411	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers (3)	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		2 500,00	0,00	0,00	2 500,00
TOTAL DEPENSES REELLES		505 127,28	69 336,51	109 504,27	326 286,50
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		505 127,28	69 336,51	109 504,27	326 286,50
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	248 263,68	17 251,78	123 900,00	107 111,90
1322	Subv. non transf. Régions	90 000,00	0,00	52 020,00	37 980,00
1323	Subv. non transf. Départements	69 795,68	17 251,78	33 480,00	19 063,90
1341	D.E.T.R. non transférable	88 468,00	0,00	38 400,00	50 068,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	151,41	0,00	-151,41
2111	Terrains nus	0,00	151,41	0,00	-151,41
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		248 263,68	17 403,19	123 900,00	106 960,49
10	Dotations, fonds divers et réserves	88 951,17	31 543,00	25 000,00	32 408,17
10222	FCTVA	87 451,17	26 133,66	25 000,00	36 317,51
10226	Taxe d'aménagement	1 500,00	5 409,34	0,00	-3 909,34
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 210,00	769,16	0,00	440,84
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		90 161,17	32 312,16	25 000,00	32 849,01
45421	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers (2)	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		2 500,00	0,00	0,00	2 500,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		340 924,85	49 715,35	148 900,00	142 309,50
021	Virement de la sect° de fonctionnement	141 869,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	1 240,00	1 240,00		0,00
28031	Frais d'études	1 240,00	1 240,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		143 109,00	1 240,00		141 869,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		143 109,00	1 240,00		141 869,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		484 033,85	50 955,35	148 900,00	284 178,50
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		21 093,43			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					592 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					592 000,00									
1099290	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS			01/11/2008	125 000,00	V	LIVRET A	3,800	2,500		A	C	O	A-1
1410011 1	CAISSE D'EPARGNE CENTRE LOIRE			15/08/2016	96 000,00	F		1,890	0,000		T	C	O	A-1
1410011 2	CAISSE D'EPARGNE LOIRE CENTRE			12/02/2016	87 000,00	V		1,200	0,000		T	P	O	A-1
1720927	CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE			14/12/2022	200 000,00	F		1,040	0,000		T	C	O	A-1
7913673	CAISSE D'EPARGNE LOIRE CENTRE			25/05/2011	85 000,00	F		4,030	0,000		A	X	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour MIEP et PPP (total)					0,00									

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					592 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE			A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)			Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		346 143,36					30 847,84	6 936,86	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		346 143,36					30 847,84	6 936,86	0,00	0,00
1099290		0,00	A-1	22 676,13	4,00	V	LIVRET A	1,300	7 024,52	1 130,14	0,00	0,00
1410011 1		0,00	A-1	49 271,35	7,00	F		0,000	6 284,67	1 005,61	0,00	0,00
1410011 2		0,00	A-1	46 457,42	7,00	F		0,000	5 729,95	910,85	0,00	0,00
1720927		0,00	A-1	190 767,97	23,00	F		0,000	7 395,20	2 032,12	0,00	0,00
7913673		0,00	A-1	36 970,49	7,00	F		0,000	4 413,50	1 858,14	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour MIETP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Emprunts et dettes au 31/12/N														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice				ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)			
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		346 143,36						30 847,84	6 936,86	0,00	0,00	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX			A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts parus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS			A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	5	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	3,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	346 143,36	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	
	IV
	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE			A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Index	Niveau de taux	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Catégorie d'emprunt (8)		
		Index (5)	Niveau de taux (6)				Avant opération de couverture	Après opération de couverture	
Taux fixe (total)						Charges c/668	Produits c/768		
Taux variable simple (total)								0,00	
Taux complexe (total) (2)								0,00	
Total								0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT		A2.6

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00		0,00	
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	

- (1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
- (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
- (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
- (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
- (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
- (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
- (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
- (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
- (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
- (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et complabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et complabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N			A2.7

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annulé payé dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial		Contrat renégocié									
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)				
Total														0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE			
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME			A2.8

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)					
REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES										IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS										B1.1
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT										

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial				Taux moyen constaté sur l'année (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					264 790,55	209 815,03											5 491,99	5 974,37
HAMOVAL	2016	P	REHABILITATION LOGEMENTS SOCIAUX 10-12 RTE DE FOUC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	25 960,51	22 749,13	34,00	A	F		1,850	F		1,850	A-1		391,39	470,31
HAMOVAL	2016	P	REHABILITATION LOGEMENTS SOCIAUX 10-12 RTE DE FOUC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	26 231,20	22 986,35	34,00	A	F		1,850	F		1,850	A-1		395,48	475,21
SA HLM VOLLAGIS	2012	C	Logements sociaux	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	212 598,84	164 079,55	21,00	X	F		0,000	F		0,000	A-1		4 705,12	5 028,85
TOTAL GENERAL					264 790,55	209 815,03											5 491,99	5 974,37

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
- (5) Taux annuel, tous frais compris.
- (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	37 590,85
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	37 590,85
Recettes réelles de fonctionnement	II	453 089,39

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	8,30
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		2,00	1,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique ppal 2° cl	C	2,00	1,00	3,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		3,00	1,00	4,00	3,00	0,00	3,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

		IV
		C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint technique						
Agents occupant un emploi non permanent (7)	C	TECH		0,00	A 3-a	CDD CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PNT : Pêche.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Mail du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements.
3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements.
3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements des communes de moins de 10 000 habitants dont la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements des communes de moins de 10 000 habitants dont la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoire proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'INTERET SCOLAIRE D'ERVAUV		SFP	91 888,00
SYNDICAT DU SECTEUR SCOLAIRE DES TRANSPORTS DE COU		SFP	1 175,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	559 676,00	1,00	40,12	1,28	224 542,01	2,29
TFPNB	47 726,00	1,00	41,92	0,00	20 006,74	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	244 550,00	1,01	9,54	0,00	23 330,07	0,00
TOTAL	851 952,00	1,01			267 878,82	1,92

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 9

VOTES :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 14/03/2024

Présenté par (1) Le Maire : *Le Président de séance*
 A ERVAUVILLE, le 29/03/2024
 Le Maire : *Président de séance, M. GENOT*

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
 A ERVAUVILLE, le 29/03/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ANICA André	<i>[Signature]</i>
BERTHIER Chrisline	Absente
CHANTIER Bruno	Absent
DEL MORAL Vanessa	Absente
DENIS Dyane	<i>[Signature]</i>
DENIS Harald	<i>[Signature]</i>
GUESPIN Claudia	Prain
GÉNOT Michel	<i>[Signature]</i>
JESUPRET Mégane	Absente
MACHIN Jérôme	<i>[Signature]</i>
PERRET Charlene	Peut
STIEAU Etienne	Représenté
VAUDIN Guy	<i>[Signature]</i>
VENIANT Dominique	<i>[Signature]</i>

Certifié exécutoire par (1) Le ^{Président} Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 3 avril 2024, et de la publication le 4-4-2024
 A ERVAUVILLE, le 4-4-2024
 M. GENOT

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

[Signature]

